

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Installation, remplacement, modification ou démantèlement d'un plongeur ou d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine (mise aux normes)

Propriété visée par la demande

Adresse

Identification du requérant *

Prénom

Nom

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Téléphone (autre)

Courriel

* Lorsque le requérant n'est pas propriétaire, mais agit à titre de mandataire pour celui-ci, il doit fournir une procuration signée l'habitant à présenter une telle demande. [Procuration](http://bit.ly/VDM_procuration) (bit.ly/VDM_procuration)

Renseignements relatifs à la demande

Date prévue de début des travaux

Date prévue de fin des travaux

Exécutant des travaux

propriétaire(s) autre :

Valeur des travaux

Plateforme de demandes en ligne

Je désire que ma demande soit accessible via la plateforme de demandes en ligne afin de recevoir des notifications par courriel, de pouvoir faire son suivi, procéder au paiement et télécharger le permis ou le certificat d'autorisation délivré (courriel requis).



Consentement

Par la présente, je consens d'une façon libre et éclairée, à ce que la Ville de Dolbeau-Mistassini utilise les informations fournies sur ce formulaire afin de communiquer avec moi.


Je comprends que je peux exercer mon droit de retrait et retirer mon consentement à tout moment.

Déclaration et signature du requérant

Je déclare que tous les renseignements et documents fournis concernant ma demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts. **Si le permis ou le certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux dispositions y étant indiquées.**

Signature du requérant

Date

Vous pouvez utiliser l'outil  afin d'apposer une signature électronique.

Les pages suivantes sont également à remplir et font partie intégrante de la présente demande.

Espace réservé au Service de l'urbanisme

Numéro de la demande

Date de réception

Date de réception des documents requis

Envoi du formulaire de demande

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire de demande :

- par courriel au urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca;
- par la poste ou en personne à : Ville de Dolbeau-Mistassini – Service de l'urbanisme 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7;
- Via la boîte de dépôt située sur le parvis à l'avant de l'hôtel de ville (à gauche de la porte principale avant), accessible en tout temps.

MISE EN GARDE : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents ou renseignements requis retardera le traitement de votre demande.

Le permis ou le certificat d'autorisation doit obligatoirement être obtenu préalablement au début des travaux.

L'officier responsable dispose de 30 jours, suivant la réception de l'ensemble des documents exigés et conformes, pour délivrer le permis ou le certificat d'autorisation si le projet est conforme la réglementation.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 276-0160, poste 2300 ou à urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca.

Formulaires d'autoévaluation

Pour évaluer si vos installations actuelles respectent le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, le Gouvernement du Québec a réalisé des formulaires d'autoévaluation à l'attention des propriétaires indiquant les éléments à vérifier selon le type d'installation (piscine creusée, semi-creusée, hors terre, démontable et gonflable).

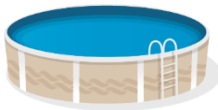
Le Service de l'urbanisme de la Ville de Dolbeau-Mistassini vous invite d'abord à remplir le formulaire d'autoévaluation s'appliquant à votre situation afin de déterminer les correctifs à apporter.

Consultez la page « Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade » du Gouvernement du Québec afin d'accéder aux formulaires d'autoévaluation et au guide d'application du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* :

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>.

Type de piscine

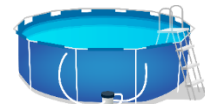
piscine hors terre



piscine gonflable

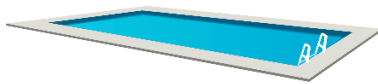


piscine démontable



Hauteur de la paroi

piscine creusée



piscine semi-creusée



NORMES

Pour les normes à respecter, nous vous invitons à consulter les formulaires de demande de certificat d'autorisation pour la construction, l'installation ou le remplacement d'une piscine hors terre ou gonflable/démontable ou d'une piscine creusée ou semi-creusée, selon le cas.

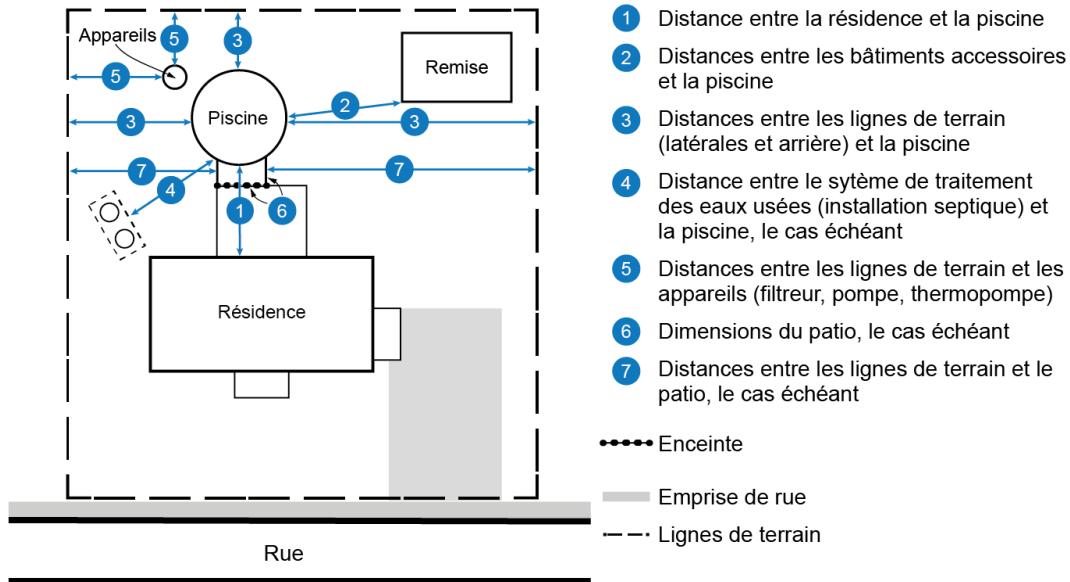
Description des travaux de mise aux normes

Document requis

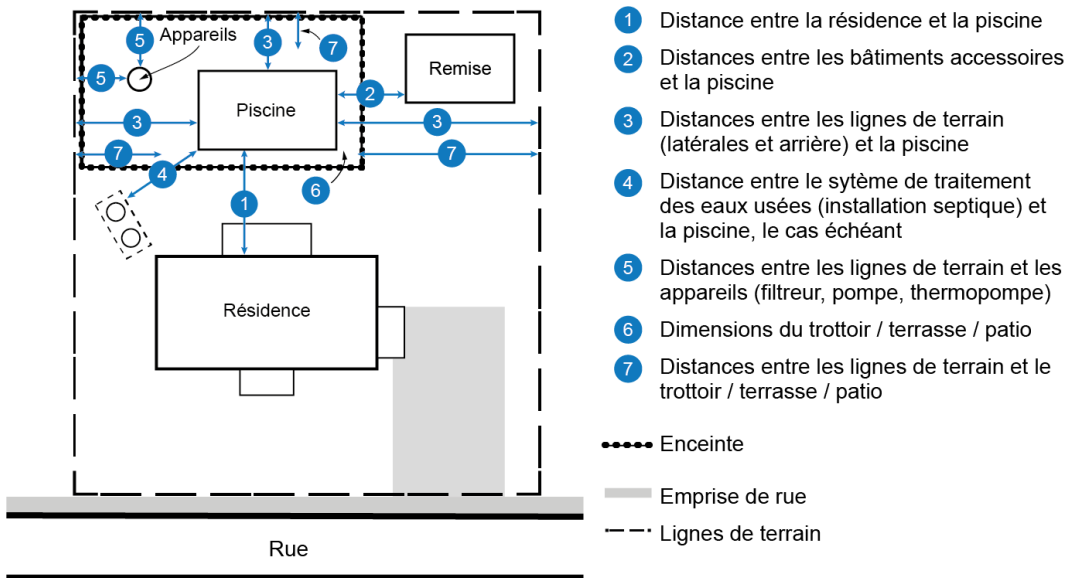
Vous devez fournir un plan projet d'implantation identifiant :

- la localisation du bâtiment principal avec ses constructions, bâtiments et équipements accessoires;
- la localisation projetée de la piscine, des appareils liés à son fonctionnement et de l'enceinte;
- les distances entre la piscine et le bâtiment principal, les bâtiments accessoires, les lignes de terrain, les aménagements et l'installation septique, le cas échéant;
- les distances entre les appareils de la piscine et les lignes de terrain;
- les distances entre le patio attenant à la piscine ou le trottoir projeté, le cas échéant, et les lignes de terrain.

Exemple de plan (piscine hors terre, gonflable ou démontable)



Exemple de plan (piscine creusée ou semi-creusée)



NOTE : La délivrance éventuelle d'un certificat d'autorisation pour des correctifs à apporter concernant les éléments présents au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1) n'entraîne pas une reconnaissance de la conformité de votre piscine et de ses installations ou la reconnaissance de droits acquis en vertu de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

Illustrations : Ville de Sherbrooke et adaptation : Ville de Dolbeau-Mistassini

Ce formulaire n'est pas un permis ni un certificat d'autorisation.

En cas de disparité entre les informations contenues dans ce formulaire et les lois, règlements ou codes applicables, ces derniers ont priorité.